



STRÖER

CODE DE CONDUITE





TABLE DES MATIERES

- 01 Généralités**
 - 1.1 Champ d'application
 - 1.2 Respect du droit en vigueur
- 02 Droit du travail et droits de l'homme**
 - 2.1 Respect des droits fondamentaux et des droits de l'homme
 - 2.2 Traitement équitable, égalité de traitement & inclusion
 - 2.3 Conditions de travail équitables
 - 2.4 Liberté d'association et de réunion
 - 2.5 Santé et sécurité
- 03 Gouvernance**
 - 3.1 Relations avec les partenaires commerciaux
 - 3.2 Concurrence loyale et législation antitrust
 - 3.3 Anti-corruption - Cadeaux et invitations
 - 3.4 Relations avec les autorités et les services publics
 - 3.5 Conflits d'intérêts
 - 3.6 Protection des données
 - 3.7 Sécurité des informations lanceur d'alerte
 - 3.8 Propriété matérielle et intellectuelle
 - 3.9 Blanchiment d'argent, contrôles à l'exportation et sanctions économiques
- 3.10** Comptabilité et reporting
- 3.11** Délits d'initié
- 3.12** Cadeaux et parrainage
- 3.13** Engagement politique (lobbying)
- 04 Confidentialité et communication**
 - 4.1 Confidentialité et secret professionnel
 - 4.2 Communication avec le public
 - 4.3 Communication dans le travail quotidien
- 05 Réglementation spécifique aux médias**
 - 5.1 Éthique journalistique
 - 5.2 Rapports indépendants et responsables
 - 5.3 Publicité et placements de produits
- 06 Durabilité et environnement**
 - 6.1 Gestion de l'environnement
 - 6.2 Impacts environnementaux liés au produit
 - 6.3 Impact environnementaux de l'entreprise
- 07 Lancements d'alerte et protection du lanceur d'alerte**
- 08 Contacts et informations complémentaires**

Avant-propos

CHERES COLLÈGUES, CHERS COLLÈGUES,

Nos valeurs fondamentales que sont l'innovation, la qualité, la reconnaissance mutuelle ainsi que la croissance et le développement constituent la base de notre action quotidienne. L'équité, l'honnêteté et l'engagement dans les relations entre nous et avec nos partenaires commerciaux sont pour nous des valeurs essentielles au quotidien.

Ce sont précisément ces valeurs fondamentales immuables qui nous aident à relever les défis croissants de la numérisation du monde du travail et des médias, de la grande complexité des exigences juridiques ainsi que des réalités économiques et écologiques.

Mais réussir dans autant de domaines d'activité signifie aussi donner à chacun la possibilité de faire preuve de créativité, d'initiative et de responsabilité personnelle. C'est la seule façon de nous développer et de grandir chaque jour. Pour cela, nous faisons confiance à l'intégrité et au sens des responsabilités de chacun et de chacune. Le présent code de conduite et nos règles et directives claires ne peuvent pas se substituer cette responsabilité individuelle, mais doivent servir de modèle clair et d'orientation dans l'activité au jour le jour.

Pour nous en tant que conseil d'administration, ces valeurs, tout comme la responsabilité et l'intégrité de l'entreprise, sont au premier plan.

Nous sommes convaincus que notre entreprise ne peut réussir dans la durée que si ses activités se conforment à principes de comportement éthiques et que si nous la considérons comme partie intégrante de la société dans laquelle elle exerce son activité. Cela implique notamment le respect de toutes les règles internes et externes (Compliance).

Nous vous invitons donc à vous familiariser avec le contenu du présent Code de conduite et à en tenir compte dans le cadre de vos activités quotidiennes, dans vos relations les uns avec les autres ainsi qu'avec les clients et partenaires commerciaux. En cas de doute, n'hésitez pas à demander conseil à vos supérieurs hiérarchiques ou au service Compliance.

Udo Müller | Christian
Schmalzl | Henning Gieseke





Messages clés du **CODE DE CONDUITE STRÖER**



1 RESPONSABILITÉ

Nous sommes conscients de notre responsabilité sociale et nous nous comportons dans le respect des dispositions légales dans le cadre de nos activités quotidiennes.

2 TRAITEMENT ÉQUITABLE

Nous nous traitons mutuellement avec respect et ne tolérons ni harcèlement ni discrimination.

3 SANTÉ ET SÉCURITÉ

La santé, la sécurité ainsi que le bien-être de nos collaborateurs et collaboratrices sont une priorité.

4 ANTI-CORRUPTION

Nous ne pratiquons pas la corruption pas et ne nous laissons pas corrompre.

5 PROTECTION DES DONNÉES

Nous assurons la protection des données et la confidentialité des informations qui nous sont confiées.

6 CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nous prenons toujours nos décisions en dehors de tout conflit d'intérêts potentiel ou réel.

7 CONFIDENTIALITÉ

Nous protégeons les informations confidentielles et la réputation de notre entreprise.

8 ÉTHIQUE JOURNALISTIQUE

Nous veillons à respecter la vérité, le respect de la dignité humaine et l'information véridique du public.

9 DÉVELOPPEMENT DURABLE

La protection de l'environnement et du climat fait partie de notre stratégie de développement durable à l'échelle du groupe.

10 LANCEMENT D'ALERTE

Nous abordons les préoccupations ouvertement et sans crainte de conséquences négatives.



Guide de la prise de décision



Ce guide a pour but de vous fournir quelques questions afin de vous permettre d'évaluer si une décision est conforme au Code de conduite Ströer :

- Ma décision s'accorde-t-elle avec ma conscience ?
- Est-ce que je prends la décision dans l'intérêt de l'entreprise et non dans mon propre intérêt ?
- Ai-je respecté les règles juridiques et les directives internes applicables ?
- Est-ce que tous les aspects décisifs ont été pris en compte et soupesés de manière adéquate ?
- Est-ce que je pourrais parler de ma décision à d'autres personnes (par exemple à des collègues, à des parents ou à des connaissances) ?



VOUS AVEZ RÉPONDU PAR L’AFFIRMATIVE À TOUTES CES QUESTIONS ?

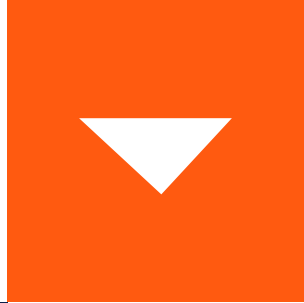
Votre décision est probablement en accord avec notre Code de Conduite. Si vous n’êtes pas sûr(e), n’hésitez pas à consulter votre supérieur ou le service Compliance.



VOUS AVEZ RÉPONDU PAR LA NEGATIVE À AU MOINS UNE QUESTION ?

Si vous n’êtes pas sûr(e) ou si vous avez besoin d’aide pour prendre votre décision, n’hésitez pas à consulter votre supérieur ou le service Compliance.

01



GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Champ d'application
- 1.2 Respect de la législation en vigueur

1.1 Champ d'application

Le présent Code de Conduite s'applique à la société Ströer SE & Co. KGaA et à ses collaborateurs et collaboratrices ainsi qu'à toutes les sociétés nationales et étrangères du groupe Ströer et à leurs collaborateurs et collaboratrices.

S'il est fait référence à des règles plus détaillées dans des directives du groupe, celles-ci doivent être appliquées conformément à leur champ d'application respectif.

Au niveau de chaque société, le présent code de conduite peut être complété par des règlements complémentaires.



1.2 Respect de la législation en vigueur

EN BREF

Nous respectons les lois en vigueur au niveau local, national et international.



CONTEXTE

Le respect des lois et des réglementations en vigueur est pour nous une évidence. C'est la seule façon de garantir le succès de notre entreprise. Toute infraction aux lois et réglementations en vigueur peut avoir de graves conséquences, tant pour l'entreprise que pour ses collaborateurs et collaboratrices.

CE QUE NOUS FAISONS POUR CELA

- Nous connaissons les lois fondamentales, les prescriptions et les règlements internes relatifs à notre domaine de responsabilité.
- Nous nous conformons aux règles les plus strictes si certains pays ou secteurs d'activité ont des règles plus strictes que celles décrites dans le présent Code de conduite.
- Nous demandons immédiatement conseil en cas de doute sur le bien-fondé juridique d'une décision.



02



DROIT DU TRAVAIL ET DROITS DE L'HOMME

- 2.1 Respect des droits fondamentaux et des droits de l'homme
- 2.2 Traitement équitable, égalité de traitement & inclusion
- 2.3 Conditions de travail équitables
- 2.4 Liberté d'association et de réunion
- 2.5 Santé et sécurité

2.1 Respect des droits fondamentaux et des droits de l'homme

EN BREF

Nous respectons les droits fondamentaux et les droits de l'homme.

CONTEXTE

Nous respectons et reconnaissons la diversité culturelle, sociale et politique. Nous nous engageons à respecter et à promouvoir les droits fondamentaux et les droits de l'homme.



CE QUE NOUS FAISONS POUR CELA

- Nous adhérons expressément aux cadres internationalement reconnus et aux droits fondamentaux et humains qui y sont formulés, tels que les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ou les normes fondamentales du travail de l'OIT.
- Nous assumons activement notre devoir de diligence en matière de droits de l'homme et recherchons pour cela le dialogue avec nos fournisseurs, nos partenaires commerciaux et les autres parties prenantes.
- Nous mettons en place des systèmes et des mesures adéquats pour prévenir les éventuelles violations des droits fondamentaux et des droits de l'homme au sein de notre organisation et le long de notre chaîne d'approvisionnement.
- Nous avons mis en place des mécanismes fixes de réclamation et de recours aux instances hiérarchiques supérieures pour dénoncer les éventuels cas de non-respect de nos règles internes. Ceux-ci font l'objet d'un suivi systématique et des mesures correctives sont mises en œuvre.
- Nous agissons pour le respect des droits fondamentaux et des droits de l'homme au-delà de notre entreprise, grâce à notre code de conduite pour les fournisseurs et les partenaires commerciaux.
- Vous trouverez d'autres indications dans notre « Déclaration de principe sur le respect des droits de l'homme », et dans la « Charte sociale de Ströer ».

2.2 Traitement équitable, égalité des chances et inclusion

EN BREF

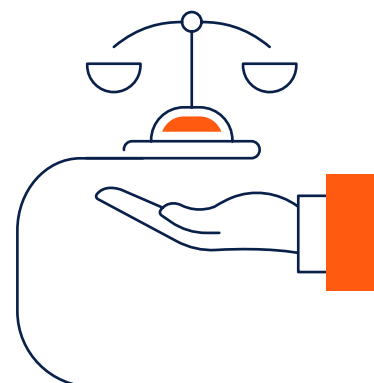
Nous ne tolérons aucune discrimination, nos objectifs sont l'égalité des chances, la diversité et l'inclusion.

CONTEXTE

Nous nous engageons clairement en faveur de la diversité, de l'égalité des chances et de l'inclusion. Nous ne tolérons aucune forme de discrimination fondée sur l'appartenance ethnique ou nationale, le sexe, la religion, les convictions, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, la couleur de peau, les opinions politiques, l'origine sociale ou toute autre caractéristique protégée par la loi, ainsi que le harcèlement ou les brimades.

CE QUE NOUS FAISONS POUR CELA

- Nous sommes signataires de la Charte de la diversité et nous nous engageons ainsi publiquement à promouvoir la diversité au sein et en dehors de l'entreprise.
- Nous nous sommes fixé des objectifs pour promouvoir les femmes à des postes de direction et nous nous engageons activement sur ce thème dans les réseaux externes.
- Nous accordons une grande importance à la diversité, à l'inclusion et au traitement équitable et condamnons tout acte discriminatoire ou toute menace de préjudice ou de violence.
- Nous veillons à ce que la sélection, le recrutement et la promotion de nos collaborateurs et de nos collaboratrices se fassent uniquement sur la base de leurs qualifications et de leurs compétences.
- Nous assurons le développement et la rémunération individuels et non discriminatoires de nos collaborateurs et de nos collaboratrices.
- Nous encourageons la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle par des modèles de travail flexibles et une culture de travail moderne.
- Nous encourageons expressément nos collaborateurs et nos collaboratrices à signaler activement les éventuels cas de discrimination. Différentes voies de plainte sont disponibles à cet effet au sein du groupe (supérieur hiérarchique, service du personnel, comité d'entreprise, ligne d'assistance Compliance) et à l'extérieur (service fédéral de lutte contre la discrimination).



2.3 Conditions de travail équitables



EN BREF

Nous nous engageons pour des conditions de travail équitables et nous les garantissons.

CONTEXTE

Nos salaires et nos avantages sociaux sont conformes ou supérieurs aux normes légales minimales en vigueur dans chaque pays.

Conformément aux conventions de l'OIT, nous condamnons toute forme de travail forcé ou obligatoire et nous engageons donc à ne pas y participer. Dans ce contexte, nous condamnons également toute forme de travail des enfants.

CE QUE NOUS FAISONS POUR CELA

- Nous condamnons toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- Nous contrôlons régulièrement notre politique salariale, également et surtout en ce qui concerne le respect des salaires minimums légaux, et nous garantissons ainsi à nos collaborateurs et collaboratrices une rémunération conforme au marché, à la fonction et aux performances.
- Nous désapprouvons toute forme de travail des enfants et n'employons pas d'enfants ou de jeunes en violation des dispositions légales.
- Nous veillons également à ce que nos partenaires commerciaux offrent des conditions de travail équitables et nous attendons d'eux qu'ils respectent la loi et les normes sociales et juridiques en vigueur.
- Nous nous engageons à respecter les réglementations nationales et locales en matière de limitation du temps de travail, d'heures supplémentaires et de congés payés, conformément aux conventions de l'OIT.



2.4 Liberté d'association et de réunion

EN BREF

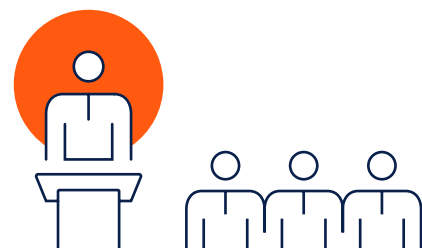
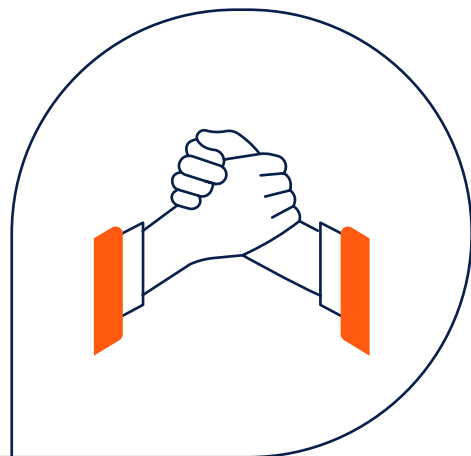
Nous reconnaissons le droit fondamental de tous nos collaborateurs et collaboratrices à la liberté d'association et à la négociation collective.

CONTEXTE

Nous respectons le droit de nos collaborateurs et collaboratrices à la liberté d'association et à la négociation collective, comme le stipule la convention de l'OIT. Nous nous prononçons en faveur d'une collaboration ouverte et confiante basée sur un dialogue social constructif avec des représentants des travailleurs démocratiquement élus.

CE QUE NOUS FAISONS POUR CELA

- Nous agissons dans le respect des dispositions légales applicables en matière de droit du travail.
- Nous permettons à nos collaborateurs et collaboratrices de s'organiser dans des syndicats et des organes de représentation des travailleurs.
- Nous encourageons une collaboration confiante, équitable et constructive avec les organes de représentation des travailleurs.



2.5 Santé et sécurité

EN BREF

La santé, la sécurité ainsi que le bien-être de nos collaborateurs et collaboratrices sont une priorité.

CONTEXTE

La sécurité du lieu de travail et la prévention des accidents et des blessures sont pour nous une priorité. Grâce à des mesures ciblées, nous minimisons les risques pour la santé liés à nos postes de travail. Nous soutenons nos collaborateurs et collaboratrices par des offres liées à la santé.



CE QUE NOUS FAISONS POUR CELA

- Nous créons un environnement de travail attrayant et sûr pour nos collaborateurs et collaboratrices.
- Nous respectons toutes les lois, politiques et procédures applicables en matière de santé et de sécurité et nous essayons activement d'éviter tout type de comportement dangereux.
- Nous enregistrons tous les accidents, les quasi-accidents ou les observations relatives aux postes de travail dangereux afin de pouvoir en tirer des enseignements.
- Nous participons à la mise en place et au renouvellement de toutes les formations requises en la matière.
- Nous encourageons des conditions de travail strictes, par exemple en ce qui concerne les horaires et les conditions de travail.



03



GOUVERNANCE

- 3.1 Relations avec les partenaires commerciaux
- 3.2 Concurrence loyale et législation antitrust
- 3.3 Anti-corruption - Cadeaux et invitations
- 3.4 Relations avec les autorités et les services publics
- 3.5 Conflits d'intérêts
- 3.6 Protection des données
- 3.7 Sécurité des informations
- 3.8 Propriété matérielle et intellectuelle
- 3.9 Blanchiment d'argent, contrôles à l'exportation et sanctions économiques
- 3.10 Comptabilité et rapports
- 3.11 Délits d'initié
- 3.12 Cadeaux et parrainage
- 3.13 Engagement politique (lobbying)

3.1 Relations avec les partenaires commerciaux



EN BREF

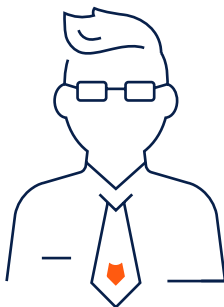
Nous sommes fiables, nous agissons avec intégrité dans nos relations commerciales et nous attendons la même chose de nos partenaires commerciaux.

CONTEXTE

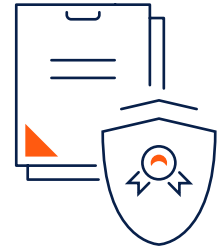
Nos partenaires commerciaux attendent de nous un comportement conforme à la loi et à l'éthique. Nous attendons la même chose de nos partenaires. C'est la base d'une collaboration basée sur la confiance. C'est pourquoi nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent notre code des fournisseurs. Il reflète nos propres principes de comportement et doit notamment garantir la mise en œuvre et le respect des droits de l'homme, des normes sociales et de travail ainsi que de la protection de l'environnement chez nos partenaires commerciaux.

CE QUE NOUS FAISONS POUR CELA

- Nous vérifions l'identité et l'intégrité des partenaires commerciaux potentiels avec soin et en fonction des risques.
- Nous prenons des mesures appropriées pour nous assurer que les transactions avec des tiers n'enfreignent pas les embargos, les listes de sanctions ou les dispositions en vigueur en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
 - Nous veillons à ce que nos partenaires commerciaux respectent les mêmes normes éthiques élevées que nous. Pour ce faire, nous utilisons un processus de sélection minutieux et notre code de conduite des fournisseurs.
 - Nous suivons les anomalies et les alertes et les signalons au service Compliance.



3.2 Concurrence loyale et législation antitrust



EN BREF

Nous respectons les principes d'un marché libre et équitable ainsi que le droit applicable en matière d'arbitrage et de concurrence.

CONTEXTE

Sur les marchés où nous opérons, nous agissons de manière juste, honnête, éthique et légale. Nous soutenons une concurrence efficace et respectons les lois antitrust et sur la concurrence en vigueur. Nous ne concluons pas d'accords sur les clients, les quantités, les territoires ou les prix avec des concurrents, des fournisseurs ou d'autres acteurs du marché qui auraient un impact sur la situation concurrentielle.

CE QUE NOUS FAISONS POUR CELA

- Nous prenons des décisions indépendantes sur les prix, les clients ou en ce qui concerne la participation à un appel d'offres.
- Lors de tout contact avec des concurrents, nous veillons à ne pas recevoir ou donner d'informations qui pourraient permettre de tirer des conclusions sur le comportement commercial actuel ou futur du fournisseur d'informations.
- Nous évitons, lors de discussions ou d'autres contacts (par exemple, réunions d'associations ou salons), les sujets qui sont importants pour la concurrence entre nous. Il s'agit notamment des prix, de la tarification, des calculs, des plans d'affaires, des niveaux de développement ou des délais de livraison.
- Nous n'appelons pas au boycott de manière déloyale et veillons à ne pas pratiquer de discrimination anticoncurrentielle, par exemple en refusant de livrer ou en imposant des prix d'achat ou de vente inappropriés.
- En cas d'incertitude ou de question, nous nous adressons au service juridique ou au service Compliance.

3.3 Anti-corruption - Cadeaux et invitations

EN BREF

Nous ne soudoyons pas et ne nous laissons pas soudoyer.

CONTEXTE



Les gratifications sous forme de cadeaux, de divertissements et d'invitations sont très répandues dans les relations d'affaires. Si ces cadeaux restent dans un cadre raisonnable et n'enfreignent pas les règles internes et légales, ils ne posent pas de problème. Mais s'ils dépassent ce cadre et sont utilisés pour influencer des tiers, cela peut avoir des conséquences importantes pour l'entreprise et les personnes concernées.

CE QUE NOUS FAISONS POUR CELA

- Nous agissons toujours de manière indépendante et objective dans nos relations commerciales afin de nous assurer que la réputation de notre entreprise n'est pas entachée.
- Nous sommes particulièrement prudents lorsque nous faisons des affaires dans des pays où le risque de corruption est important.
- Nous informons immédiatement le service Compliance si des cadeaux et des avantages disproportionnés nous sont proposés qui ne sont pas conformes aux dispositions légales ou aux règles internes.
- Nous sommes particulièrement prudents lorsque nous faisons appel à des intermédiaires.
- Nous payons nous-mêmes nos voyages et nos hébergements.
- Nous n'impliquons pas nos conjoints, nos partenaires ou nos enfants lorsque nous lançons ou acceptons des invitations.
- Les règles détaillées concernant les invitations et les cadeaux sont contenues dans la directive « Anti-corruption ».



3.4 Relations avec les autorités et les services publics

EN BREF

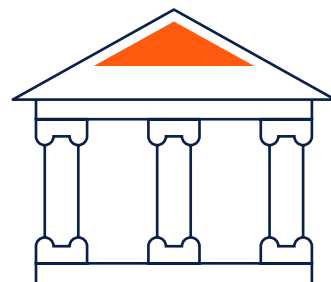
Nous entretenons des relations irréprochables avec les autorités gouvernementales et de surveillance.

CONTEXTE

Des conditions juridiques particulières s'appliquent souvent aux relations avec les fonctionnaires, les élus, les gouvernements, les autorités et autres institutions publiques. Il est donc important de faire preuve d'une grande prudence et d'un maximum d'intégrité dans les relations avec les agents publics.

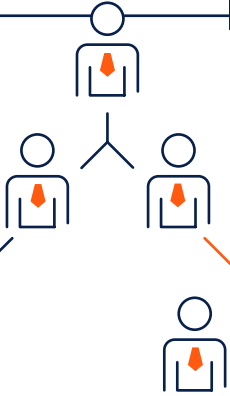
CE QUE NOUS FAISONS POUR CELA

- Nous veillons à entretenir des relations transparentes et correctes avec les autorités, les agents publics ou autres services.
- Nous veillons toujours à ne pas offrir d'avantages de quelque nature que ce soit (y compris des cadeaux et des invitations de faible valeur) à des employé(e)s d'administrations / de services publics.
 - Nous impliquons toujours le supérieur hiérarchique concerné ou le service Compliance lorsque nous recevons ou adressons des demandes ou des invitations de la part ou à l'intention des autorités.



3.5

Conflits d'intérêts



EN BREF

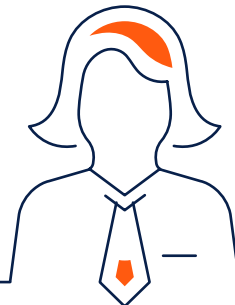
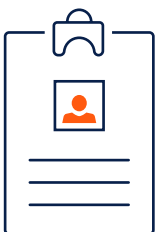
Nous prenons toujours des décisions libres de tout conflit d'intérêt potentiel ou réel.

CONTEXTE

Il y a un conflit d'intérêts potentiel lorsque les intérêts privés des employés entrent en conflit ou peuvent entrer en conflit avec les intérêts de l'entreprise. Un tel conflit d'intérêts peut notamment résulter d'activités secondaires ou de contacts personnels, familiaux ou amicaux étroits. Si un employé fait passer ses intérêts personnels avant ceux de l'entreprise, cela peut nuire à l'entreprise.

CE QUE NOUS FAISONS POUR CELA

- Nous maintenons une stricte séparation entre les intérêts commerciaux et personnels.
- Nous sommes transparents et divulguons pleinement les conflits d'intérêts potentiels à notre supérieur hiérarchique afin qu'ils puissent être correctement évalués et que les mesures appropriées soient prises pour éliminer ou atténuer le conflit.
 - Nous n'utilisons pas notre travail pour Ströer à des fins personnelles.
 - Nous informons le service du personnel de nos activités professionnelles secondaires et obtenons son accord à cet effet.

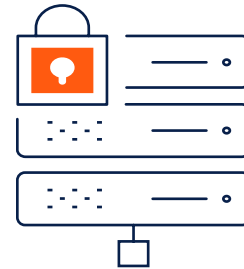


3.6 Protection des données

EN BREF

Nous reconnaissons notre responsabilité en matière de données.

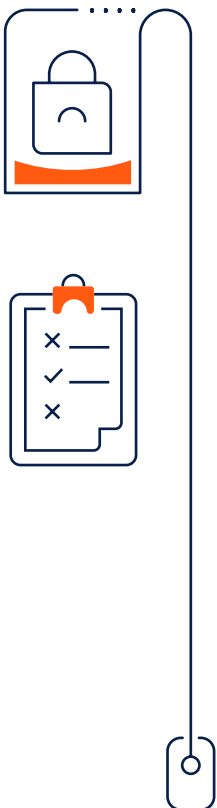
CONTEXTE



Nous sommes conscients que le respect des droits en vigueur en matière de protection des données relève de notre responsabilité. Nous accordons une grande importance à la protection des données et à la confidentialité des informations qui nous sont confiées. Nous traitons les données conformément aux dispositions de la législation applicable en matière de protection des données et nous nous engageons à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des données.

CE QUE NOUS FAISONS POUR CELA

- Nous respectons la protection des données en tant que droit de la personnalité.
- Nous respectons les lois et les règles en vigueur lorsque nous collectons, stockons, traitons ou transférons des données et des informations personnelles.
- Nous nous engageons à protéger les informations qui nous sont confiées en prenant les mesures techniques et organisationnelles appropriées.
- Nous soutenons nos collaborateurs dans le traitement des données à caractère personnel par des règles claires ainsi que par le conseil et le soutien de l'organisation de protection des données.



3.7

Sécurité des informations

EN BREF

Nous traitons les informations de manière responsable.

CONTEXTE

Nous protégeons de manière proactive nos informations, en particulier contre les risques de destruction, de vol, d'accès non autorisé, de divulgation non autorisée et d'autres abus, en prenant des mesures de sécurité appropriées et adéquates. Nous protégeons ainsi les valeurs de notre entreprise et renforçons la confiance de nos partenaires commerciaux, de nos utilisateurs et de nos collaborateurs et collaboratrices.

CE QUE NOUS FAISONS POUR CELA

- Nous respectons les directives et les prescriptions internes en matière de sécurité des informations.
- Nous respectons les mesures de sécurité mises en place, telles que les mots de passe, les technologies autorisées et les logiciels sous licence, et nous ne les contournons pas.
- Nous ne partageons jamais nos données personnelles (d'accès) avec des tiers.
- Nous sécurisons nos outils de travail et ne les laissons pas sans surveillance. Il en va de même pour les documents importants sous forme imprimée.
- Nous n'utilisons pas les systèmes informatiques fournis par l'entreprise pour accomplir des tâches professionnelles à des fins personnelles qui seraient inappropriées ou illégales.
- Nous signalons les anomalies et les violations en temps utile et conformément aux directives applicables en matière de sécurité des informations.

3.8 Propriété matérielle et intellectuelle



EN BREF

Nous traitons de manière responsable la propriété et les autres actifs de l'entreprise.

CONTEXTE

Dans le cadre de nos activités quotidiennes, nous utilisons à la fois les biens matériels (tels que les outils de travail) et la propriété intellectuelle (tels que les brevets) du groupe Ströer. Nous traitons donc la propriété et les autres actifs de l'entreprise de manière responsable. La divulgation non autorisée de la propriété intellectuelle peut en outre entraîner des dommages importants et, le cas échéant, des conséquences en matière de droit du travail.

CE QUE NOUS FAISONS POUR CELA

- Nous veillons à traiter les biens de l'entreprise de manière responsable et avec le soin nécessaire.
- En principe, nous respectons le fait que les biens de l'entreprise ne peuvent être utilisés qu'à des fins professionnelles, à moins qu'il n'existe une réglementation autorisant une utilisation privée.
- Nous faisons tout ce qui est nécessaire pour protéger les biens économiques de l'entreprise et signalons tout abus ou détournement.
- Nous veillons à ce que, lorsque nous utilisons des droits de propriété de tiers, nous disposions toujours d'un accord efficace avec le titulaire des droits et que cet accord soit documenté de manière appropriée.



3.9 Prévention du blanchiment d'argent, contrôles à l'exportation et sanctions économiques

EN BREF

Nous empêchons le blanchiment d'argent et nous nous conformons aux règles de contrôle des exportations en vigueur.

CONTEXTE

Les échanges économiques transfrontaliers sont soumis à des restrictions, à des réserves d'autorisation ou à d'autres mesures de surveillance dans le cadre de la législation sur le commerce extérieur. Il existe en outre des lois nationales et internationales relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Grâce à des processus et des outils appropriés, nous nous assurons de pouvoir identifier et signaler les cas suspects à un stade précoce. Les transactions avec des personnes ou des entreprises figurant sur des listes de sanctions ou des listes similaires sont en principe interdites.

CE QUE NOUS FAISONS POUR CELA

- Nous n'effectuons ni n'acceptons de paiements en espèces.
- Nous prenons des mesures raisonnables (telles que l'utilisation d'un outil de vérification des listes de sanctions) pour nous assurer que les transactions avec des tiers n'enfreignent pas les embargos économiques, les listes de sanctions ou les réglementations en vigueur en matière de contrôle du commerce, des importations et des exportations ou de lutte contre le financement du terrorisme.
- Nous ne traitons pas avec des personnes, des entreprises ou des organisations liées au blanchiment d'argent ou au terrorisme, ou dont les ressources financières pourraient provenir d'activités criminelles.
- Nous effectuons, le cas échéant, les contrôles appropriés en matière de blanchiment d'argent et les déclarations de soupçon.
- Nous sommes vigilants et signalons les transactions suspectes et les soupçons à notre supérieur hiérarchique, à l'organisation juridique ou au service Compliance.



3.10

Comptabilité et reporting

EN BREF

Nous veillons à ce que la comptabilité soit complète et correcte et à ce que notre reporting se fasse dans les délais requis.

CONTEXTE

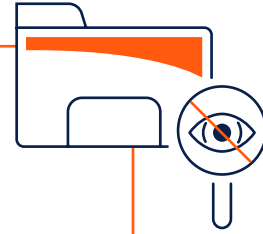
En tant que société cotée en bourse, nous sommes tenus d'établir nos comptes annuels conformément à la loi et aux normes comptables en vigueur. De plus, toutes les informations et les annonces publiques dans ce contexte doivent être complètes, précises et effectuées en temps voulu. Des documents commerciaux et comptables fiables constituent en outre la base de nos décisions commerciales et de la confiance que nos partenaires commerciaux nous accordent.

CE QUE NOUS FAISONS POUR CELA

- Nous enregistrons toutes les opérations commerciales conformément aux lois en vigueur et aux normes comptables qui nous sont applicables.
- Nous veillons à ce que nos registres contiennent toutes les informations nécessaires sur les transactions concernées (transparence et exactitude).
- Nous organisons nos processus de manière à ce que toutes les données financières de l'entreprise puissent être enregistrées correctement et à temps dans la comptabilité.
- Nous coopérons pleinement avec les commissaires aux comptes, les autorités de contrôle et les services d'audit interne.



Délits d'initié



EN BREF

Nous n'utilisons pas d'informations confidentielles pour nous procurer des avantages dans le négoce des actions.

CONTEXTE

L'utilisation ou la transmission d'informations lors de l'acquisition ou de la cession d'actions ou d'autres titres est soumise à des dispositions légales strictes. Les informations privilégiées sont des informations précises sur des circonstances non connues du public qui, si elles étaient connues, seraient susceptibles d'influencer le cours de la bourse.

CE QUE NOUS FAISONS POUR CELA

- Nous ne tolérons pas l'abus d'informations privilégiées.
- Nous traitons les informations relatives aux cours comme hautement confidentielles et veillons à ne les divulguer qu'aux personnes autorisées à les recevoir et non à des personnes extérieures, y compris des membres de la famille.
- Nous veillons à ce que les collaborateurs et collaboratrices ayant accès à des informations privilégiées n'achètent pas ou ne vendent pas d'actions ou d'autres titres en utilisant des informations privilégiées.
- Nous publions immédiatement les informations privilégiées par le biais d'un communiqué ad hoc dans le cadre des obligations légales.
- En cas de questions ou d'incertitudes, nous nous adressons au service juridique ou à la Compliance Organisation.
- Nous respectons les délais de blocage en vigueur concernant la négociation de titres ou d'actions.



3.12 Cadeaux et parrainage

EN BREF

Les cadeaux et les parrainages se font de manière transparente et dans le cadre de nos règlements internes.

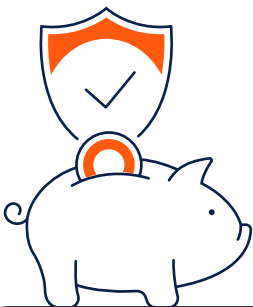
CONTEXTE

Nous accordons des cadeaux et des financements de parrainage dans le but d'assumer notre responsabilité sociale et de marquer positivement notre réputation et notre perception dans le public. Grâce à des processus et des contrôles internes, nous nous assurons que de telles activités se déroulent dans le cadre des dispositions légales.



CE QUE NOUS FAISONS POUR CELA

- Nous veillons à ce que les cadeaux soient effectués sur une base volontaire et sans contrepartie.
- Nous ne poursuivons aucun intérêt économique personnel avec nos cadeaux.
- Nous faisons des cadeaux exclusivement à des institutions d'utilité publique et reconnues.
 - Pour les activités de parrainage, nous fixons par contrat si une contrepartie doit être fournie et, le cas échéant, laquelle.
 - Nous excluons les cadeaux aux organisations ou associations anticonstitutionnelles, inhumaines ou contraires aux bonnes mœurs, quelles qu'elles soient.
 - Nous respectons le processus d'approbation interne pour les cadeaux ou le parrainage.



Engagement politique (lobbying)

EN BREF

Nous nous abstenons de toute influence déloyale sur la politique et la législation.

CONTEXTE

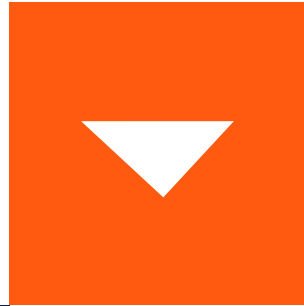
En tant qu'entreprise active au niveau national et international, nous faisons partie de l'environnement global, politique et social et nous intervenons en tant qu'interlocuteur crédible et fiable dans les processus de formation de l'opinion politique et publique. Nous le faisons toujours de manière transparente et suivons les règles légales en matière de lobbying.

CE QUE NOUS FAISONS POUR CELA

- Nous sommes neutres dans nos relations avec les partis politiques et les groupes d'intérêt.
- Nous nous distançons de toute influence déloyale sur la politique et les législations.
- Nous veillons à ce que nos actions ne puissent pas être interprétées comme une influence illégale ou déloyale.
- Nous publions nos activités dans les registres de transparence appropriés.



04



CONFIDENTIALITÉ ET COMMUNICATION

- 4.1 Confidentialité et secret
- 4.2 Communication avec le public
- 4.3 Communication dans le travail quotidien

4.1 Confidentialité et secret



EN BREF

Nous protégeons les informations confidentielles et la réputation de notre entreprise.

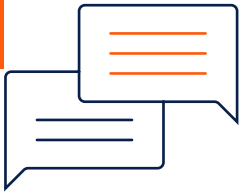
CONTEXTE

Les informations confidentielles sont des informations non publiques qui ne sont destinées qu'à un cercle restreint de personnes. En particulier, les collaborateurs et collaboratrices ayant accès à des informations particulièrement confidentielles sont tenus de veiller à une stricte confidentialité, y compris en interne.



CE QUE NOUS FAISONS POUR CELA

- Nous veillons à préserver les secrets commerciaux et à les traiter de manière strictement confidentielle.
- Nous veillons à ce que les informations confidentielles ne soient rendues accessibles en interne qu'à un cercle restreint de personnes.
- Nous concluons des accords de confidentialité en cas d'échange d'informations confidentielles avec des tiers.
- Lors de l'envoi de courriers électroniques, nous veillons à ce que les textes et pièces jointes confidentiels ne soient envoyés qu'aux personnes autorisées. Lorsque cela s'avère judicieux, nous cryptons les contenus sensibles.
- Nous ne communiquons pas d'informations confidentielles ou sensibles de l'entreprise lors de l'utilisation de réseaux sociaux ou autres.
- Nous ne communiquons des informations sur l'entreprise que si nous sommes sûrs de pouvoir les partager, y compris entre collègues.
- Nous informons le supérieur hiérarchique concerné, le service juridique ou le service Compliance si nous soupçonnons que des informations confidentielles ont été portées à la connaissance de personnes non autorisées.



Communication avec le public

EN BREF

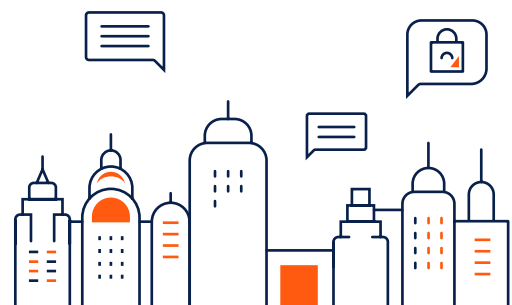
Nous coordonnons les publications externes en amont afin de protéger l'entreprise.

CONTEXTE

La communication au nom de l'entreprise comporte de nombreux risques légaux, réglementaires et financiers. La communication publique doit donc toujours être coordonnée avec la communication de l'entreprise, cela concerne en particulier les demandes de la presse et des médias. La communication avec les investisseurs se fait exclusivement par le biais du service des relations avec les investisseurs.

CE QUE NOUS FAISONS POUR CELA

- Nous transmettons toutes les demandes de la presse ainsi que celles des représentants des médias au service de communication de l'entreprise, qui les coordonne en principe.
- Nous informons systématiquement le service des relations avec les investisseurs en cas de demande de renseignements de la part de ces derniers.
- Nous ne communiquons aucune information opérationnelle, stratégique ou financière à l'extérieur.
- Nous ne faisons aucune déclaration, que ce soit en ligne (sur les réseaux sociaux), sous la forme de discours publics ou par tout autre moyen, si nous ne sommes pas autorisés à le faire.



4.3 Communication dans le travail quotidien



EN BREF

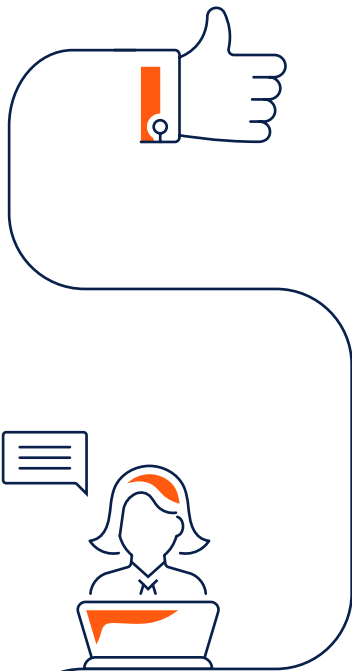
Nous veillons à une présentation uniforme, respectueuse et professionnelle à en interne comme à l'extérieur.

CONTEXTE

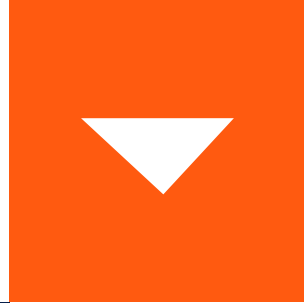
Notre communication est un élément essentiel du succès de notre entreprise. Dans le cadre de la communication générale avec les collaborateurs et les collaboratrices, les clients, les fournisseurs et les partenaires commerciaux, nous veillons toujours à entretenir des relations respectueuses. Dans le cadre de la communication commerciale, les directives de la communication d'entreprise doivent être respectées et les moyens de communication mis à disposition doivent être utilisés. Il convient de s'abstenir de toute déclaration préjudiciable à l'entreprise et de protéger les informations confidentielles de l'entreprise.

CE QUE NOUS FAISONS POUR CELA

- Nous communiquons toujours de manière respectueuse.
- Nous respectons les réalisations de nos interlocuteurs et respectons leur réputation professionnelle et personnelle.
- Nous veillons à ce que l'entreprise ait une image extérieure cohérente et professionnelle et nous respectons les normes de communication en vigueur.
- Pour la communication avec nos partenaires commerciaux, nous utilisons exclusivement les moyens de communication de l'entreprise, par exemple les adresses électroniques professionnelles.
- Nous sommes conscients de notre responsabilité concernant la réputation de l'entreprise et nous ne divulguons pas d'informations confidentielles ou sensibles de l'entreprise dans le cadre de l'utilisation des réseaux sociaux. De plus, nous respectons la vie privée des tiers.



05



RÈGLES SPÉCIFIQUES AUX MÉDIAS

- 5.1 Éthique journalistique
- 5.2 Rapports indépendants et responsables
- 5.3 Publicité et placements de produits

5.1 Éthique journalistique



EN BREF

Nous respectons la vérité, la dignité humaine et l'information véridique du public.

CONTEXTE

Notre journalisme d'information rapporte fidèlement les faits. Les faits sont décrits sans jugement de valeur ni interprétation personnelle. Nous évitons les présentations inappropriées qui peuvent blesser les gens dans leur honneur. L'outrage aux convictions religieuses, philosophiques ou morales est contraire à nos valeurs journalistiques. Nous respectons la vie privée et le droit à l'autodétermination informationnelle des personnes.

CE QUE NOUS FAISONS POUR CELA

- Nous rendons compte fidèlement de l'actualité, nous reproduisons les nouvelles sans les juger ni les interpréter nous-mêmes.
- Nous publions toujours des rapports équilibrés et ne suivons pas d'idéologies ou d'opinions prétendument majoritaires dans le choix des contenus et la présentation.
- Nous condamnons l'outrage aux convictions religieuses, philosophiques ou morales, car elles sont en contradiction avec nos valeurs journalistiques.
- Nous rendons l'accès à nos contenus aussi accessible que possible.



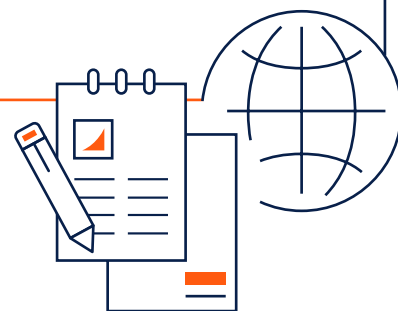
5.2 Rapports indépendants et responsables

EN BREF

L'indépendance rédactionnelle et journalistique est la pierre angulaire de nos reportages.

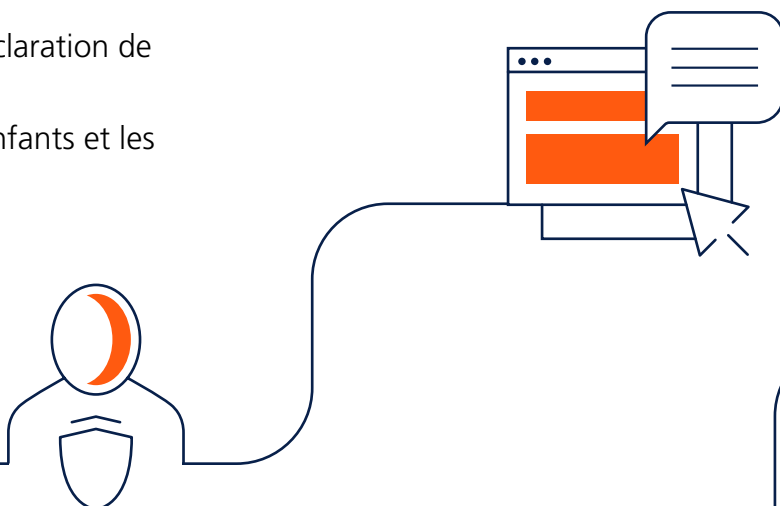
CONTEXTE

Nous sommes conscients de notre responsabilité en matière d'indépendance rédactionnelle et journalistique. Le contenu, l'origine et la véracité des contributions de nos services journalistiques et de nos portails d'information thématiques sont vérifiés avec le soin journalistique qui s'impose.



CE QUE NOUS FAISONS POUR CELA

- Nous veillons à ce que nos reportages ne soient pas influencés par les intérêts privés ou commerciaux de tiers ou par des intérêts économiques personnels.
- Nous excluons l'acceptation de tout avantage de quelque nature que ce soit qui pourrait avoir une influence sur nos décisions journalistiques ou éditoriales.
- Nous veillons à ce que nos rapports soient basés sur des informations vérifiables et présentons les points de vue contradictoires de manière transparente.
- Nous respectons les conditions de la déclaration de soupçon établies par la jurisprudence.
- Nous protégeons particulièrement les enfants et les jeunes dans notre société. C'est pourquoi nous tenons compte, lors du contenu et de la conception des contributions, de l'effet qu'elles peuvent avoir sur les enfants et les adolescents.



5.3 Publicité et placement de produits

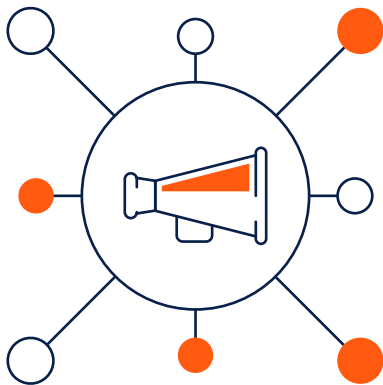


EN BREF

Nous respectons les règles existantes en matière de séparation de la publicité et du contenu éditorial.

CONTEXTE

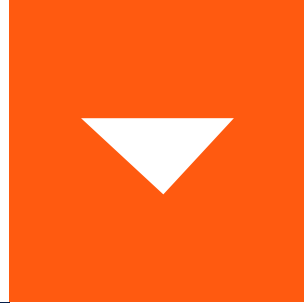
Nous séparons strictement la publicité du texte rédactionnel. Nous concevons les publications à des fins publicitaires de manière à ce qu'elles soient reconnaissables en tant que publicité / annonce.



CE QUE NOUS FAISONS POUR CELA

- Nous indiquons clairement tous les formats publicitaires par une référence à l'annonce.
- Nous indiquons de manière transparente les publications qui suivent un intérêt propre à nos services journalistiques.
- Nous veillons soigneusement à respecter les limites de la « publicité clandestine » dans les publications rédactionnelles.

06



DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

- 6.1** Gestion de l'environnement
- 6.2** Impacts environnementaux liés au produit
- 6.3** Impacts environnementaux de l'entreprise

6.1 Gestion de l'environnement



EN BREF

La protection de l'environnement et du climat fait partie de notre stratégie de développement durable à l'échelle du groupe.

CONTEXTE

Dans la gestion de l'environnement, nous avons l'ambition d'éviter les effets écologiques négatifs de l'activité commerciale ou, si une prévention immédiate n'est pas possible, de les réduire continuellement. Notre ambition est de respecter de manière fiable toutes les exigences légales. De plus, nous voulons aller de l'avant dans la protection du climat avec des objectifs et des mesures ambitieux.

CE QUE NOUS FAISONS POUR CELA



- Nous avons intégré la protection de l'environnement et du climat comme pilier central de notre stratégie de durabilité et nous nous sommes fixé des objectifs à l'échelle du groupe.
- Nous avons mis en place une gestion systématique afin de surveiller et d'enregistrer les principaux impacts environnementaux et climatiques de nos activités à l'échelle du groupe et de réduire les nuisances environnementales.
- Nous respectons les lois locales, nationales et / ou internationales en vigueur en matière de protection de l'environnement, de santé et de sécurité.
- Nous sensibilisons nos collaborateurs et collaboratrices aux questions environnementales, comme l'efficacité énergétique, la mobilité durable ou la gestion des déchets.
- Nous publions régulièrement nos performances environnementales dans le cadre de notre rapport sur le développement durable.
- Nous appliquons nos exigences en matière de gestion environnementale appropriée à nos fournisseurs et partenaires commerciaux.

6.2 Impacts environnementaux liés au produit



EN BREF

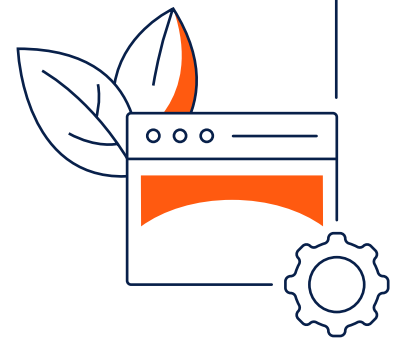
Nos produits sont aussi sûrs que possible et respectueux de l'environnement.

CONTEXTE

Il est important pour nous que nos produits soient aussi écologiques et sûrs que possible tout au long de la chaîne de création de valeur. Nous respectons scrupuleusement les dispositions légales en la matière.

CE QUE NOUS FAISONS POUR CELA

- Nous veillons à ce que nos produits et services soient aussi sûrs et respectueux de l'environnement que possible, tant au niveau de leur développement, de leur fabrication, de leur utilisation, de leur transport et de leur élimination.
- Nous respectons à cet égard les réglementations locales, nationales et / ou internationales en vigueur en matière de protection de l'environnement, de santé et de sécurité liées aux produits.
- Nous utilisons la portée de nos produits pour sensibiliser nos clients et le public à la protection de l'environnement et du climat. De plus, nous ajoutons à nos supports publicitaires et à notre mobilier urbain des fonctions qui apportent une contribution positive à l'homme et à l'environnement.
- Nous sensibilisons et formons les collaborateurs et collaboratrices, fournisseurs ou partenaires commerciaux concernés aux questions d'environnement et de sécurité liées aux produits, afin de garantir le respect de notre devoir de diligence envers l'homme et l'environnement dans le cadre de notre travail quotidien.



6.3 Impacts environnementaux de l'entreprise



EN BREF

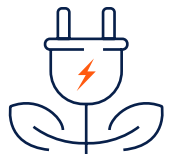
Nous améliorons continuellement la performance environnementale de nos activités.

CONTEXTE

Notre empreinte écologique est faible par rapport à celle de l'industrie manufacturière. Néanmoins, nous nous efforçons de minimiser l'impact écologique de nos activités.

CE QUE NOUS FAISONS POUR CELA

- Sur tous nos sites, nous respectons les réglementations locales, nationales et / ou internationales en vigueur en matière de protection de l'environnement, de santé et de sécurité.
- Nous recensons sur nos sites les effets liés à l'environnement et au climat résultant de l'exploitation et réduisons systématiquement les nuisances environnementales, telles que les émissions d'air, de bruit ou de gaz à effet de serre.
- Nous améliorons continuellement nos processus opérationnels afin d'accroître l'efficacité et d'éviter en amont les atteintes à l'environnement.
- Nous concevons nos processus de fabrication, de maintenance et d'élimination de manière à protéger l'homme et la nature des dangers.
- Nous sensibilisons ou formons les collaborateurs et collaboratrices concernés aux questions environnementales de l'entreprise.



LANCEMENTS D'ALERTE ET PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE

07



Le système de lancement d'alerte de Ströer vous permet de signaler facilement et, si vous le souhaitez, de manière totalement anonyme, d'éventuelles violations en termes de Compliance.

Compliance-Hotline

Il vous suffit de scanner ici



LANCEMENT D'ALERTE - PROCESSUS



01

Effectuer un signalement

Réception du message (interne & externe) à l'adresse <https://Compliance.stroer.de> ou par d'autres canaux



02

Analyse

Envoi d'un accusé de réception dans les sept jours et première analyse de la pertinence du signalement par l'équipe centrale chargée de la Compliance



03

Évaluation

Analyse approfondie et, si nécessaire, implication de responsables de la Compliance décentralisés



05

Conclusion

Retour d'information au lanceur d'alerte dans les trois mois



04

Mesures

Prendre les mesures appropriées et les transmettre au comité GRC ou aux autorités, le cas échéant



Nous prenons les signalements au sérieux et les auteurs de signalements n'ont pas à s'inquiéter du fait qu'ils pourraient être désavantagés par leur signalement. Le système de lancement d'alerte vous donne également la possibilité d'effectuer des signalements de manière totalement anonyme.

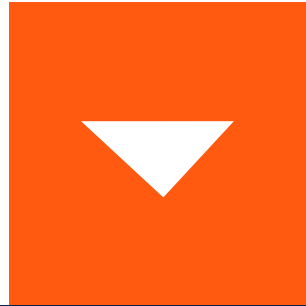


Grâce à des normes élevées de sécurité et de protection des données, nous garantissons que vos messages sont protégés contre tout accès non autorisé et que les données à caractère personnel sont utilisées conformément aux dispositions en vigueur en la matière.



Vous trouverez des informations plus détaillées sur le processus dans notre ligne directrice sur le système de lancement d'alerte.

08



CONTACT ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERSONNES DE CONTACT DANS VOTRE ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL LOCAL

- Votre supérieur(e)
- Votre direction
- Vos responsables locaux en matière de Compliance
- Votre service du personnel, juridique, financier ou d'audit
- ou, lorsqu'il existe, le comité d'entreprise

PERSONNES DE CONTACT DE STRÖER SE & CO. KGAA / DES DIFFÉRENTES DIVISIONS

Fonction centrale chargée de la Compliance

Stephan Schnitzler, sschnitzler@stroeer.de
Katharina Trost, ktrost@stroeer.de

Cluster Compliance Officer

Publicité extérieure : Oliver Ucke, oucke@stroeer.de
Ströer Pologne : Grzegorz Mikietyński, gmikietynski@stroeer.pl
blowUp media : Nils Nerkamp, nerkamp@blowup-media.de
Door-to-Door : Tim Wedel, tim.wedel@ranger.de
Call-Center : Olaf Strehle, olaf.strehle@stroeer-x.de
Digital-Marketing : Sebastian Barth, sebastian.barth@stroeer.de
Content : Tobias Pawlik, tpawlik@stroeer.de
Data-as-a-service : Frauke Dietrich, frauke.dietrich@statista.com
eCommerce : Florian Schulz, florian.schulz@asambeauty.com
Ströer SE & Co. KGaA : Katharina Trost, ktrost@stroeer.de

Protection des données

Stephan Kuchenbuch, skuchenbuch@stroeer.de

Communication d'entreprise

Marc Sausen, msausen@stroeer.de

Service juridique

Anne Ossenberg, aossenber@stroeer.de

Relations avec les investisseurs

Christoph Lührke, cloehrke@stroeer.de

RH groupe Ströer

Birgit Oßendorf-Will, bossendorf@stroeer.de

Le Code de Conduite de Ströer ne peut pas répondre à toutes les questions qui peuvent se poser dans le cadre de vos activités quotidiennes. Les règles générales du Code de Conduite de Ströer sont donc spécifiées plus en détail dans des directives applicables à l'ensemble du groupe.

Vous trouverez toutes les informations, les nouveautés et les directives en matière de Compliance sur l'intranet de Ströer (ou sur l'intranet de votre cluster) sous :

[Vue d'ensemble](#) > [Gouvernance, risques et Compliance](#) > [Compliance](#)